



La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de la Moselle

Au 1^{er} janvier 2017, le département de la Moselle est composé de 22 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) contre 33 l'année précédente. Il compte 727 communes à cette date, soit 3 de moins en deux ans.

Christiane Kuhn, Sophie Villaume, François Wiand, Insee

L'application de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (*encadré*) a modifié sensiblement la géographie de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017. Le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région Grand Est s'est ainsi réduit de 249 à 149 entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017.

À cette date, le département de la Moselle est composé de 22 EPCI contre 33 auparavant. La Moselle a enregistré sept regroupements d'EPCI entre 2016 et 2017 et quinze EPCI ont conservé leurs contours.

Les cinq communautés d'agglomération, la CA Metz Métropole, la CA de Forbach Porte de France, la CA du Val de Fensch, la CA Portes de France-Thionville et la CA Sarreguemines Confluences, rassemblent 49,2 % de la population du département. La CA Metz Métropole en représente à elle seule 21,1 %. La communauté de communes (CC) Saint-Avold Centre Mosellan, née de la fusion de deux anciennes CC, est la CC la plus peuplée du département (*figures 1 et 2*). La CC Sarrebourg Moselle Sud devient le deuxième EPCI le plus étendu, juste après la CC du Saulnois.

Les neuf communes de Moselle (Ancy-Dornot, Arry, Corny-sur-Moselle, Gorze, Jouy-aux-Arches, Lorry-Mardigny, Novéant-sur-Moselle, Rezonville et Vionville) qui formaient l'ancienne CC du Val de Moselle se sont regroupées avec un EPCI de Meurthe-et-Moselle (la CC du Chardon Lorrain) et font désormais partie de la CC Mad et Moselle, en Meurthe-et-Moselle. Les EPCI du département de la Moselle intègrent également des communes d'autres départements : la commune de Siltzheim située dans le Bas-Rhin fait partie de la CA Sarreguemines Confluences et les communes de Thil et Villerupt situées en Meurthe-et-Moselle sont rattachées à la CC du Pays Haut Val d'Alzette.

Dans le département, la densité de population est supérieure à la densité nationale, et tous les EPCI atteignent le seuil légal de 15 000 habitants (*figure 3*).

Par ailleurs, la Moselle a connu trois fusions de communes depuis le 1^{er} janvier 2015. Il compte 727 communes au 1^{er} janvier 2017 contre 730 deux ans plus tôt. Les nouvelles communes ainsi formées rassemblent chacune deux anciennes communes, et regroupent de 582 habitants (Colligny-Maizery) à 1 675 habitants (Ogy-Montoy-Flanville). ■

Cadre réglementaire

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 vise à rationaliser l'organisation territoriale en incitant au regroupement de collectivités à fiscalité propre.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les EPCI à fiscalité propre doivent compter au moins 15 000 habitants. Un régime dérogatoire permet toutefois d'abaisser ce seuil dans quatre cas, sans pouvoir, toutefois, être inférieur à 5 000 habitants :

- les ensembles de communes dont la densité est inférieure à 50 % de la densité nationale (103,4 hab/km² soit 51,7 hab/km²), dans des départements dont la densité est inférieure à la moyenne nationale. Le seuil démographique applicable est alors

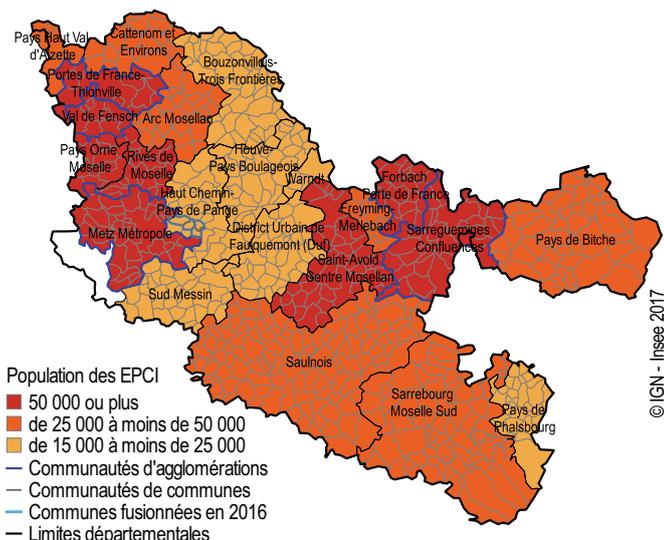
déterminé en pondérant le nombre de 15 000 habitants par le rapport entre la densité démographique du département et la densité nationale, avec un seuil minimal de 5 000 habitants.

- les ensembles de communes dont la densité est inférieure à 30 % de la densité nationale soit 31 hab/km². Dans ce cas, le seuil de population applicable est de 5 000 habitants.

- les ensembles de communes dont plus de la moitié des communes est située en zone de montagne ou regroupe toutes les communes d'un territoire insulaire.

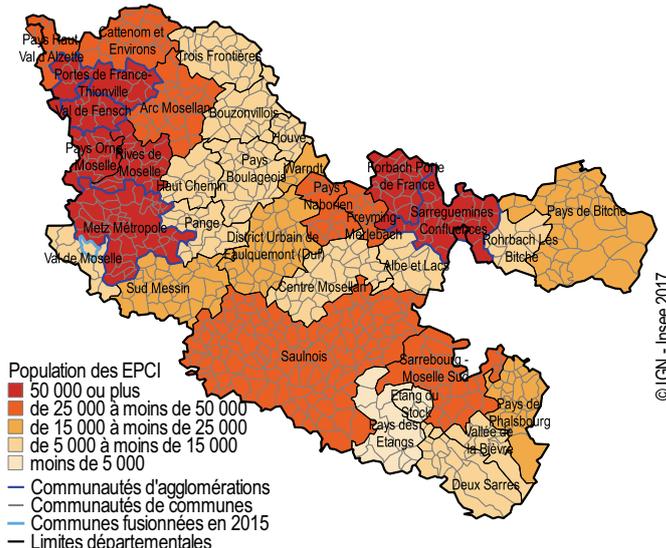
- lorsque l'EPCI à fiscalité propre a plus 12 000 habitants et est issu d'une fusion intervenue depuis le 1^{er} janvier 2012 : il dispose d'un « délai de repos ».

1 Composition communale et intercommunale de la Moselle au 1^{er} janvier 2017



Source : Insee, recensement de la population 2014.

2 Composition communale et intercommunale de la Moselle au 1^{er} janvier 2016



Source : Insee, recensement de la population 2014.

3 Principales caractéristiques des EPCI dans le département de la Moselle (périmètre au 1^{er} janvier 2017)

	Nombre de communes au 1 ^{er} janvier 2017	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2014	Évolution de la population entre 2009 et 2014 (en %)	Densité de population en 2014 (en hab/km ²)	Part des 60 ans ou plus en 2014 (en %)	Taux de chômage en 2014 (1) (en %)
CA Metz Métropole	44	220 696	-1,8	721,1	23,2	15,4
CA Portes de France-Thionville	13	79 028	-0,9	503,7	23,7	12,8
CA de Forbach Porte de France	21	78 566	-2,1	564,7	25,3	19,4
CA du Val de Fensch	10	70 132	+2,9	809,6	24,9	17,7
CA Sarreguemines Confluences **	38	65 787	-0,7	192,7	25,8	14,7
CC Saint-Avold Centre Mosellan	41	54 047	-2,6	155,4	25,0	16,4
CC du Pays Orne Moselle	13	53 843	+1,7	540,2	24,2	14,8
CC Rives de Moselle	20	50 951	+1,6	403,2	23,6	13,1
CC Sarrebourg Moselle Sud	76	46 194	-1,3	55,6	26,5	12,3
CC du Pays de Bitche	46	34 633	-2,1	57,5	26,3	11,1
CC de l'Arc Mosellan	26	33 817	+6,3	150,7	21,2	8,6
CC de Freyming-Merlebach	11	32 795	-3,9	441,3	26,9	21,5
CC du Saulnois	128	29 605	-1,1	30,1	25,9	11,7
CC du Pays Haut Val d'Alzette **	8	27 703	+4,6	380,2	25,1	13,6
CC de Cattenom et Environs	20	25 329	+5,9	134,7	17,9	7,4
CC Bouzonvillois-Trois Frontières	43	24 996	+2,8	73,5	21,7	10,7
CC du District Urbain de Faulquemont (Duf)	33	24 885	+0,7	95,5	23,4	12,3
CC Houve-Pays Boulageois	37	23 242	+4,4	91,9	21,6	11,3
CC Haut Chemin-Pays de Pange	28	18 856	+4,7	73,7	21,6	8,2
CC du Warndt	5	18 194	-1,2	382,9	27,4	17,8
CC du Pays de Phalsbourg	26	17 682	+0,8	95,9	23,3	9,8
CC du Sud Messin	34	15 812	+4,1	63,3	20,0	8,0
Département de la Moselle (*) (**)	727	1 045 154	+0,0	167,2	24,0	14,1

* Note : neuf communes de Moselle font partie d'un EPCI de Meurthe-et-Moselle (CC Mad et Moselle).

** Note : la commune de Siltzheim située dans le Bas-Rhin fait partie de la CA Sarreguemines Confluences ; les communes de Thil et Villerupt situées en Meurthe-et-Moselle font partie de la CC du Pays Haut Val d'Alzette.

La somme du nombre de communes et de la population des EPCI n'est donc pas égale à celle du département.

(1) Le taux de chômage au sens du recensement de la population correspond au rapport entre les personnes de 15 ans ou plus s'étant déclarées chômeurs et à la recherche d'un emploi et la population active estimée au sens du recensement.

Lecture : la valeur la plus élevée de la colonne est en rouge, la valeur la plus faible de la colonne est en bleu.

Source : Insee, recensements de la population 2009 et 2014.

Insee du Grand Est
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication
Joël Creusot

Rédaction en chef
Laurence Luong
Jacques Marty

ISSN 2492-4628
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département des Ardennes / de l'Aube / de la Marne / de la Haute-Marne / de la Meurthe-et-Moselle / de la Moselle / du Bas-Rhin / du Haut-Rhin / des Vosges », *Insee Flash Grand Est* n°7 à 16, juillet 2017.
- « Portraits régionaux de l'intercommunalité, région Grand Est », Caisse des dépôts, juin 2017.
- « 1 266 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017 », *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n° 113, janvier 2017.
- Composition communale des EPCI et données de référence : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales>

